LES IDÉES ET LES FAITS

COUP D'ŒIL QUOTIDIEN

Courrier militaire

Pour recevoir une réponse dans le courrier hebdomadaire, il faut adresser une lettre à M. Flambeau, 5, rue Bayard, Paris, et indiquer le numéro, le nom, le pseudonyme sous lequel la réponse devra paraître. Quand on désire une réponse par lettre, il est *expressément* recommandé de laisser en face de chaque question la place de la réponse, et de joindre une enveloppe timbrée portant l'adresse exacte.

Les réponses du courrier paraissent dans la semaine qui suit celle de l'envoi de la lettre.

Milice Saint-Gabriel. — La petite brochure éditée par l'Union des œuvres indiqué, comme prêtre chargé des militaires à Biserte, M. le chanoine Denielli, sans autre indication d'adresse.

Le chasseur des Alpes. — Votre qualité d'engagé vous donne encore moins qu'aux appelés le droit de faire une demande de changement de corps, puisque vous avez choisi le corps où vous êtes. Il faudrait, pour avoir chance de réussir, pouvoir invoquer des raisons tout à fait sérieuses de famille ou de santé. Si vous êtes de la classe 1913 vous serez autorisé à concourir pour officier de réserve, si ayant renoncé au bénéfice de votre engagement vous devez être libéré avec la classe 1912. — Vous pouvez demander Grenoble, mais il n'est pas sûr que vous l'obtenies.

Un patriote lecteur de la « Croix ». — 1° Il faut écrire au commandant de recrutement pour vous renseigner exactement sur votre situation. Il est très probable que votre sursis a été accordé et que c'est la raison pour laquelle vous n'avez pas reçu d'ordre d'appel. 2° Vous ne pouvez choisir votre régiment qu'avec le B. A. M. au mois d'octobre prochain ou en devançant l'appel au 1er avril, mais au 1er avril vous ne pouvez choisir que les régiments renforcés. — Le régiment de Dijon est le 27e.

Vive Jeanne d'Arc ! à Reims. — 1° Petite trop faible, vous serez très probablement ajourné, sinon « dragons » ou infanterie. 2° L'examen dont vous parlez est le B. A. M. après l'incorporation. Le programme est le même qu'avant l'incorporation. 3° Le B. A. M. permet d'être caporal ou brigadier deux mois plus tôt. 4° Si vous appartenez au service armé, vous ne serez certainement pas placé dans les bureaux, contre votre gré. 5° Cela dépend de son degré de surdité. Les médecins militaires apprécieront.

J. T., à Rodez. — 1° Oui, vous pouvez vous engager pour trois ans, soit à toute époque dans les troupes d'Afrique, soit au premier d'avril en France puisque vous avez 19 ans. 2° Votre constitution est bonne, vous serez accepté et vous pouvez être affecté au génie. 3° Adressez vers le 15 mars une demande de renseignements au commandant de recrutement si vous voulez vous engager en France, si c'est l'Afrique que vous désirez, vous pouvez écrire dès maintenant au recrutement.

Como-Tourcoing. — Le cadre auxiliaire du service de santé n'intéresse pas particulièrement les étudiants en droit. Il comprend les officiers d'administration de réserve ou de territorialé du service de santé.

Un réservistes boulevrien. — Connaissez-vous que je vous dise si cette pulsation est exagérée. Il faudrait en connaître exactement toutes les circonstances. C'est certainement une faute grave de sortir sans permission, après un refus collectif de permission infligé à tout un escadron.

Un ancien chasseur, 107. — Le groupement des divers régiments de cavalerie dans telle ou telle division de cavalerie est un renseignement qui ne se trouve pas encore dans les ouvrages mis à la disposition du public. — C'est Tours qui est le siège de cette division. — Toute cette organisation est récente. Dans trois ou quatre mois, il sera plus facile de vous renseigner.

15. Vive l'Alsace ! 15. — 1° Votre poids est un peu faible, mais votre constitution me paraît assez robuste pour que vous puissiez espérer d'être accepté. 2° Vous serez probablement incorporé dans les chasseurs, ou dans le train des équipages, ou dans l'artillerie. 3° Oui, vous êtes trop grand pour les dragons. 4° On ne peut savoir si l'on sera [illegible] plus éloigné ou rapproché que lorsque a été tirée, au mois d'août, la lettre qui indiqua l'affectation des jeunes soldats. 4° On ne peut choisir son régiment qu'avec le B. A. M. ou en s'engageant pour trois ans au avril, mais, dans ce dernier cas, le choix est limité aux régiments de cavalerie et d'artillerie à cheval, et aux régiments renforcés.

T. H., Blois. — Ce jeune homme appartenant aux classes qui n'accomplissent que deux ans de service, a droit qu'à trente jours de permission dans ses deux années. S'il n'a pris jusqu'à ce jour que quatre jours en janvier 1913 et quatre jours à Pâques, il peut demander encore vingt-six jours environ, car les quatre jours fixés ne comptent pas. Il est vrai que ce droit aux permissions, sous la loi de deux ans, n'était pas absolu, et que l'autorité militaire restait juge des nécessités du service.

A. B., Lyon, n° 15. — 1° Aucune disposition n'a encore été arrêtée pour les élèves officiers de réserve. Il est très probable que le programme sera le même que celui des années précédentes. 2° Oui, vous pourrez demander à aller dans le train des équipages comme officier de réserve.

Albert le Calotin. — Vous ne pouvez plus passer le B. A. M. qu'en juillet prochain et choisir votre corps, ou bien devancer l'appel au 1er avril avec le bénéfice d'un choix limité aux corps à cheval et renforcés. Mais il ne faut pas essayer de vous soustraire au Conseil de revision. Vous seriez visité encore bien plus sérieusement pour un devancement d'appel.

Fantasain, P. S. — Sans B. A. M., ce jeune homme ne peut devancer avant octobre 1916.

François quand même! n° 22. — 1° Oui. 2° Oui, quand il aura 26 ans, 29 ans et 35 ans. 3° Il ne pourra plus être soumis qu'aux périodes à accomplir par sa classe.

Un Vendéen de la classe 1914. — 1° C'est très honteux, mais pas absolument impossible. Cela dépend de la profession. 2° Oui, à la condition qu'on ait demandé qu'il obtienne le titre de soutien de famille. 3° Trois ans. 4° Trois ans.

Revert, La Châtaigneraie. — Demande en janvier sur papier ordinaire adressée au maire du domicile des parents. Aucune formule particulière. Vous aurez la réponse après le Conseil de revision, car c'est lui qui statue. Dans tous les cas, vous devez passer le Conseil en 1914. Le sursis ne se refuse jamais.

Pro Patria, 111, Lure. — 1° Vous serez convoqué et vous trouverez ce renseignement sur les affiches. 2° Renouvelez votre demande. 3° Ecriture suffisante. Adressez une demande au commandant de recrutement quinze jours après le Conseil de revision.

Un impatient, Agen. — Les soldes ont été votées avec rappel du 1er décembre 1913, mais la moitié seulement du relèvement prévu sera touché jusqu'au mois d'octobre. A partir de cette date, les intéressés bénéficieront de l'augmentation tout entière.

Pays et Patrie. — Engagez-vous pour trois ans au 1er avril, si vous avez 19 ans. Demandez à la « Ligue militaire », 8, rue Boucher-de-Perthes, Amiens, la brochure *Comment devenir officier*. Prix, 0 fr. 50 franco.

Un Nordiste, 15. — 1° La gymnastique suédoise pure est un peu abandonnée. Demandez le manuel de gymnastique de l'armée. (Chez Lavauzelle, 10, rue Danton.) 2° Oui. 3° Demandez à la même librairie la brochure consacrée à ce sujet. Prix, 0 fr. 75. 4° Le programme vous renseignera à ce sujet. Ces examens sont absolument différents.

P. T., Au Nestay. — Si ce jeune homme est de la classe 1913, il aura à se présenter à 24, 29 et 35 ans devant une Commission de réforme. Mais il ne sera pas rappelé à la caserne pour ses trois ans de service. Si plus tard il est reconnu bon, il fera des périodes, voilà tout.

Mme Poudey, à Alger. — Si ce jeune homme est à l'étranger, *hors d'Europe*, depuis une date antérieure à sa 20e année, il peut demander à bénéficier de l'amnistie. Dans ce cas, il doit faire sa soumission en s'adressant à un agent diplomatique ou consulaire, ou en écrivant à un commandant de recrutement.

Répondu directement. — M. C., à Banes. — P. V., à Chatte. — M. M., à Berne. — D. C., à Lésigny. — C. J., au Maroc. — Abbé D., à Isbergues. — L. E., à Ligny. — H. B., à Beauvais. — L. D. O., à Paris. — Abbé D., à Saint-André. — Abbé S., à Largnieu. — A. L., à Loches. — J. B., à Lomné. — P. A., à Nuaux. — F. L., à Pont-Audemer. — F., à Saint-Marcel. — J. B., à Guiscriff. — P. R., à Malnest. — M. G., à Château-des-Prés. — G. D., à Saint-Sulpice. — G. V., à Saint-Etienne. — R. N., à Fives-Lille. — R. C., à Cugand. — M. le curé de Pont. — H. T., à Villers. — Abbé P. D., à Bully. — Abbé H. C., à Kerkradi. — J. G., à Guelma. — A. R., à Digne. — Abbé B., à Marseille. — P. T., à Condat. — L. M., à Arras. — M. G., à Santes. — M., à Anzin. — V. M., à Tourcoing. — De La P., à Valréas. — A. B., à Charmes. — H. O., à Fourmies. — A. A., à Catlaar. — A. B., à Herbergement. — De B., à Paris. — A., à Dieppe. — P. D., à Saint-Brieuc.

P.

CORRESPONDANCE

La rédaction du « Laboureur » se tient à la disposition des lecteurs du journal pour leur fournir tous les renseignements qui peuvent leur être utiles sur les questions agricoles. Afin de faciliter la prompte transmission des réponses, nous prions nos correspondants d'insérer dans leur lettre adressée au « Laboureur », 5, rue Bayard, Paris-VIIe, leur adresse bien nettement écrite et un timbre de 0 fr. 10.

L. C. (Nord). — On ne peut pas considérer comme une vue sur la propriété voisine l'ouvrant dont vous parlez.

M. A. L., à C. (Haute-Loire). — Culture de l'orge. — Il vous faudra donner à cette orge, au moment de l'ensemencement, un peu avant, un mélange de 100 kilos de chlorure de potassium, 150 kilos de sulfate d'ammoniaque et 400 kilos de superphosphate, ou 600 kilos de scories, si votre terre est pauvre en chaux ; puis, au printemps, en couverture, 100 kilos de nitrate de soude.

M. F. B., à C. (Drôme). — Bisons bien que le faule de soit guère employé pour échalas, vous pourriez l'utiliser aussi après un trempage de cinq jours — le bois étant bien sec — dans un bain froid de fluorure de zinc à 5 pour 100 (5 kilos par hectolitre d'eau).

M. A. B., à S. (Yonne). — 1° Les blés *Chiddam de mars*, à grain blanc et de *Bordeaux* à grain rouge me semblent préférables, mais il faut les semer en février ; 2° Oui, à la dose de 150 à 200 kilos mélangés à 100 kilos de chlorure de potassium et à 500 kilos de superphosphate, en l'appliquant sur le dernier labour, avant de semer et herser.

M. A. F., à V. (Ain). — Graines de vesces. — Ces graines ne sont guère employées que pour les moutons, en les donnant avec le reste de la plante à l'état sec ; elles sont bonnes pour les pigeons.

M. A. C., à S. (Puy-de-Dôme). — Les bleuet et coquelicots se détruisent par des sarclages avant leur floraison.

M. J. L., à C.-O. (Ardennes). — Conservation des piquets. — 1° Les moyens de rendre le bois imputrescible sont très nombreux et beaucoup trop longs à décrire, pour la plupart. Toutefois, voici une combinaison pour enduire les tuteurs, pieux, poteaux, etc., qui devra vous donner entière satisfaction.

Chauffez ensemble, dans un vase de fer : résine, 50 p. (en poids) ; craie en poudre et lavée, 40 p. ; sable blanc, 300 p. ; huile de lin, 4 p. Ajoutez-y ensuite : 1 p. oxyde rouge de cuivre et 1 p. acide sulfurique. Agitez bien le tout et appliquez tout chaud avec un fort pinceau. Si l'enduit est trop épais, le délayer avec de l'huile de lin. Ce mélange sèche promptement et forme un enduit qui devient aussi dur que de la pierre.

2° Pour détruire ces jones, il faut drainer cette terre, puis lui donner, pendant l'hiver, un chaulage à raison de 30 hectolitres de chaux à l'hectare, qu'on épandra au printemps en le faisant suivre d'un vigoureux hersage ; ou bien d'un mélange de 1 500 kilos de scories, 500 kilos de kainite et 300 kilos de sulfate de fer pulvérisé.

Conseils d'un vieux juge de paix

M. L.-N. D. (Nord). — Le bail des héritages ruraux fait, sans écrit, cessant de *plein droit*, à l'expiration du temps pour lequel il est censé fait, vous n'aviez pas à donner congé et vous pouvez reprendre cet héritage si cela vous plaît, ou augmenter le prix de la location.

Si ce locataire fait le récalcitrant, appelez-le en conciliation devant le juge de paix, en invoquant les articles 1774 et 1775. (C. civ.)

Mlle M. L. (Doubs). — Ce terrain ayant été loué verbalement, le propriétaire pouvait le reprendre aussitôt toute votre récolte terminée ; mais si vous veniez seulement d'y mettre du fumier, il devrait vous tenir compte de sa valeur, autrement il ne vous doit rien, votre devoir strict étant de tenir et de rendre cette terre en bon état de fertilité. (Art. 1728, 74 et 35 C. civ.)

M. L. V. (Marne). — Déchaussement d'un mur. — Ce voisin serait responsable des accidents pouvant se produire à la suite de cet abaissement de niveau de ce terrain, à moins qu'il n'ait fait les travaux comportatifs nécessaires. Le cas échéant, vous pourriez lui demander des dommages-intérêts.

L. G. B. — Nous ne connaissons pas de loi visant spécialement le cas qui vous intéresse. Mais il est clair que si, par suite de l'insuffisance de clôture, votre animal cause un préjudice au voisin, vous êtes passible de dommages-intérêts.

Courriers d'outre-mer

Courriers à poster du dimanche 11 au dimanche 18 janvier :

Ligne des Indes, Cochinchine, Siam, Tonkin, Chine et Japon. — Pour Port-Saïd, Aden, Colombo, Singapore, Saïgon, Shanghaï, Kobé, Yokohama (correspondance : à Colombo, pour Pondichéry et Calcutta ; à Saïgon, pour le Tonkin et Bangkok), de Marseille, le 11 janvier. Paquebot *Néra* (M. M.).

Ligne de Marseille à Alexandrie et Beyrouth. — Pour Alexandrie, Port-Saïd, Jaffa et Beyrouth, de Marseille, le 16 janvier. Paquebot *Portugal* (M. M.).

Ligne de la mer Noire. — Pour le Pirée, Smyrne, Dardanelles, Constantinople, Samsoun, Trébizonde, Batoum, de Marseille, le 17 janvier (M. M.).

Ligne de New-York. — Le paquebot *La-Savoie* partira du Havre pour New-York le 17 janvier, à 13 heures.

Lignes de la Méditerranée. — Pour Alger (C. G. T.), de Marseille, dimanche, mardi, mercredi, vendredi. Pour Bizerte (C. G. T.), de Marseille, vendredi. Pour Bône (T. M.), de Marseille, lundi ; (C. G. T.), de Marseille, mardi (direct), samedi (*via* Philippeville), Pour Bougie. (C. G. T.), de Marseille, mardi. Pour Djidjelli (C. G. T.), de Marseille, lundi (*via* Bougie). Pour Malte (C. G. T.), de Marseille, lundi (*via* Tunis). Pour Oran (T. M.), de Marseille, mardi ; (C. G. T.), de Marseille, jeudi et samedi. Pour Philippeville (C. G. T.), de Marseille, mardi (*via* Bône), samedi, direct. Pour Tunis (C. G. T.), de Marseille, lundi, jeudi et vendredi. Pour Sfax ou Sousse (G. G. T.), de Marseille, vendredi (*via* Biserte-Tunis).

P.-S. — Les correspondances pour les destinations ci-dessus doivent être mises à la poste vingt-quatre heures avant la date du départ des paquebots.

Arrivées et départs de paquebots

Am.-Lat.-Tréville (C.R.), Haiph.-Dunk., à P.-Saïd, 2. *Am.-Bédé* (C.R.), B.-Aires-Dunkerque, p. Douvres, 2. *Californie* (C.G.T.), Bord.-N.-Orl., de Ténériffe, 31. *Corcovado* (St.Fr.), ven. Glasgow, à Liverpool, 2 janv. *Caucase* (M.M.), Mars.-Batoum à Trébizonde, 2 janv. *France* (C.G.T.), Havre-N.-York, sig. Sandy-Hook, 2. *Ionie* (Paq.), Mars.-Novorossisk à Trébizonde, 2 janv. *La-Navarre* (C.G.T.), v. Vera-Cruz, à St-Nazaire, 1er. *Libéria* (Fabre), ven. Marseille à Cotonou, 30 déc. *Magellan* (M.M.), Marseille-Yokohama, à P.-Saïd, 2. *Pampa* (T.M.), ven. Marseille à Buenos-Ayres, 31. *Provence* (T.M.), Marseille-Plata à Dakar, 2 janv. *Québec* (C.G.T.), Havre-Haïti, à La Corogne, 1er janv. *Sant'Anna* (Fabre), toujours dans port Mars. (rect). *V.-de-Rouen* (Aff.C.R.), Santos-Dunk. au Havre, 2. *Yunnam* (M.M.), Anvers-Changhaï, à Colombo, 1er. *Am.-Magon* (C.R.), Dunk.-Haïphong, pass. Perim, 2. *Corporalo* (F.), Djeddah-Mars *via* Algérie, à P.-Saïd, 3. *Malte* (C.R.), Dunkerque-Buen.-Aires, à Ténériffe, 3. *Savoie* (T. M.), Djeddah-Mars, *via* Algérie, à P.-Saïd, 3. *La-Gascogne* (S.A.), ven. Bordeaux, à B.-Aires, 3. *Natal* (M.M.), Maurice-Marseille, à Djibouti, le 4. *Cacique* (C.G.T.), venant Haïti, au Havre, 5 janvier. *Ceylan* (C.R.), venant Plata, à Dunkerque, 4 janv. *Crimée* (M.M.), Marseille-Odessa, à Salonique, le 5. *Caroline* (C.G.T.), Dunkerq.-N.-York, s. Fire-Island, 5. *Djemnah* (M.M.), Marseille-Maurice, pass. Périm, 5. *Polynésien* (M.M.), Yokohama-Mars., à Singapour, 5. *Provincia* (Fabre), N.-York-Marseille, à Barcelone, 3. *Sontay* (M.M.), Dunkerque-Haïphong, à Saïgon, le 5. *V.-de-Bordeaux* (R.F.), ven. Réunion, au Havre, 5. *Am.-Lat.-Tréville* (C.R.), Haiph.-Dunk., de P.-Saïd, 6. *Am.-Hamelin* (C.R.), Gabon-Dunk., à Gd.-Bassam, 4. *Chicago* (C.G.T.), v. New-York, au Havre, 6 janvier. *Colbert* (St-Fr.), Guayaquil-Liverpool, du cap Verde, 6. *Espagne* (C.G.T.), v. de St-Nazaire, à Vera-Cruz, le 6. *Europe* (C.R.), Matadi-Havre, à Ténériffe, 6 janvier. *Gyptis* (St.Fr.), Sénégal-Dunkerque, de Bordeaux, 6. *Iéphan* (M.M.), Batoum-Marseille, de Smyrne, le 8. *Rabyllé* (St.Fr.), Djeddah-Marseille, à Suez, 6 janv. *Karnak* (M.M.), de Beyrouth, pour Marseille, 5 janv. *Kouang-Si* (M.M.), Changhaï-Anvers, à Port-Saïd, 6. *Louqsor* (M.M.), Dunkerque-Haïphong, à P.-Saïd, 6. *Luitetia* (S.A.), Bordeaux-Plata, de Dakar, 4 janvier. *Madonna* (Fabre), Mars.-N.-York, s. cap. Spartel, 6. *Melbourne* (M.M.), v. Maurice, à Marseille, 6 janv. *Mérinom* (M.M.), Anvers-Changhaï, à Djibouti, 5 janv. *Mont-Revoux* (T.M.), v. Marseille, à B.-Aires, 1er. *Phrygie* (Paq.), Novorossisk-Marseille, à Batoum, 4. *Portugal* (M.M.), Beyrouth-Marseille, s. Bonifacio, 6. *Radioleine* (St.Fr.), Rouen-P.-Arthur, p. Villerville, 6. *Am.-Ponty* (C.R.), Dunk.-Haïphong, à Pauillac, 7. *Aur.-Scholl* (S.F.), ven. du Sénégal, à Marseille, 7. *Australien* (M.M.), Yokohama-Marseille, à P.-Saïd, 7. *B.-Terra* (C.G.T.), ven. de Gibraltar, à St-Nazaire, 7. *Ganga* (M.M.), Haïphong-Dunkerque, à Colombo, 7. *Hudson* (C.G.T.), Havre-Bord.-N.-York, à Bilbao, 7. *La-Champagne* (C.G.T.), ven. Colon, à St-Nazaire, 7. *La-Savoie* (C.G.T.), ven. de New-York, au Havre, 7. *Mont-Cenis* (T.M.), Rosario-Marseille, à Barcelone, 4. *Pivernais* (T.M.), v. Djeddah, à Tor (mer Rouge), 29 d. *P.-Lecat* (M. M.), Yokohama-Marseille, à Changhaï, 7. *Roma* (F.), venant de Marseille, à New-York, le 5. *S.-Praxistnet* (Ft.), Brésil-Marseille, p. Dardan., le 9. *Afrique* (C.R.), Havre-Matadi, à Cotonou, 8 janvier. *Algérie* (T.M.), v. de Buenos-Aires, à Marseille, le 6. *Am.-Duperré* (C.R.), Dunkerque-Gabon, à Conakry, 8. *Am.-Olry* (C.R.), ven. Haïphong, à Dunkerque, le 7. *Ariégne* (St.Fr.), Bordeaux-Sénégal, p. La Coubre, 8. *Corrélière* (M.M.), Marseille-Yokohama, à Saïgon, 8. *Danube* (M.M.), Odessa-Marseille, à Patras, 8 janv. *Dunkerque* (M.M.), Marseille-Yokohama, de Kobé, le 7. *Equateur* (M.M.), Beyrouth-Mars., à Constantinop., 8. *Ern.-Simons* (M.M.), Mars.-Beyrouth, à Alexandrie, 8. *Génér.-Dodds* (St.Fr.), ven. Marseille, à Dakar, le 4. *Guadeloupe* (C.G.T.), Havre-Colon, s. Santander, 8. *La-Lorraine* (C.G.T.), Havre-N.-York, s. Cape Race, 8. *Malgache* (St.Fr.), Madagasc.-Mars., p. Périm, le 7. *Martinique* (C.G.T.), St-Nazaire-Maroc, à Bord., le 8. *Océanien* (M.M.), Maurice-Mars., à Diégo-Suarez, 8. *Pérou* (C.G.T.), Colon-Havre, attendu Trinidad, le 8. *Portugal* (M.M.), ven. Beyrouth, à Marseille, 8 janv. *Stamboul* (Frets.), Cotonou-Mars., de Las-Palmas, 7. *Valdivia* (T.M.), v. Gênes et Marseille, à B.-Aires, 7. *Venezia* (Fabre), v. de New-York, à Marseille, le 6. *V.-d'Alger* (H.P.), Havre-Réunion, à Tamatave, le 7. *V.-de-la-Clotat* (M.M.), de Marseille, p. Nouméa, 8. *V.-du-Havre* (C.H.P.), Liverp.-Callao, p. Fernando, 6. *Virginie* (C.G.T.), de la Nouv.-Orléans, p. Le Havre, 7. *Vulcain* (Aff.C.R.), Dunkerque-Santos, de Lisbonne, 7. *Yerra* (M.M.), Marseille-Maurice, de Le Réunion, 8.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

COMMERCE DES DRAPS ET SERGES AU JAPON

Les importations de draps et serges au Japon se sont élevées, en 1913, à 9.160.928 yards 6.903.856 yen (1 yen = 2 fr. 58 environ), en diminution de 3.752.311 yen, comparativement à l'exercice précédent, disons-nous dans le « Bulletin Commercial », de Bruxelles.

Les principaux pays de provenance sont la Grande-Bretagne (5.035.954 yen) et l'Allemagne (1.281.327 yen) ; viennent ensuite, par ordre d'importance, les Pays-Bas, la France, la Belgique, l'Italie et l'Autriche-Hongrie.

La moins-value considérable des entrées de ces articles, pendant l'année dernière, doit surtout être attribuée au fait que les achats effectués en 1911, en prévision du relèvement des droits de douane, dépassaient notablement les besoins du marché. Il en résulte une accumulation de stocks, comprenant surtout les articles pure laine d'un poids inférieur à 200 grammes.

Cette circonstance explique le recul important qui s'est *manifesté dans* l'importation de cette catégorie de tissus et fait connaître la raison pour laquelle les entrées des draps épais ne sont que légèrement inférieures à celles de l'exercice précédent.

Les consommateurs japonais sont de plus en plus tentés de donner la préférence aux articles de qualité supérieure. La même remarque s'applique aux tissus de laine et coton ; toutefois, dans ce dernier cas, la diminution, dans les importations de tissus épais, doit être attribuée en partie à la mise en vente sur le marché de produits provenant de plusieurs usines indigènes. Les principaux articles importés sont ceux en pure laine, parmi lesquels il y a lieu de citer les draps à lignes pour l'hiver, les « venetian coatings », les serges à lignes et les serges noires et bleu foncé pour l'été ; les meltons à lignes et de couleur, les coatings rayés le « pilot cloth » et les étoffes pour manteaux ont été les plus demandées comme tissus laine et coton.

Grâce aux progrès réalisés durant ces dernières années, l'industrie indigène se trouve en mesure de faire la concurrence aux articles étrangers en ce qui concerne les serges à ligne ; quant aux meltons noirs, le « pilot cloth » et les meltons à lignes, fabriqués dans le pays, ils ne peuvent pas encore lutter avec les tissus importés, à cause de leur prix de revient élevé et de leur qualité inférieure. Une représentation locale serait de nature à faciliter les affaires dans une large mesure.

« LES PILULES PINK VALENT DE L'OR »

Le prix des Pilules Pink n'est évidemment que de 3 fr. 50 la boîte, mais elles valent d'or, en ce qu'elles font retrouver la santé à ceux qui l'ont perdue.

Tel est l'avis de Mlle Marthe Baroche, demeurant 94, rue Saint-Symphorien, à Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or). Cette personne nous donnons ici le portrait, écrit :

« Je viens vous remercier pour la belle guérison que j'ai obtenue grâce à vos bonnes Pilules Pink. Votre bon médicament devrait être plus connu.

« Anémiée au plus haut point, j'en étais arrivée à un tel état de faiblesse que je ne pouvais même plus vaquer à de petites occupations de ménage. J'étais pâle, amaigrie, abattue et lasse de l'existence. J'avais essayé plusieurs remèdes sans succès et croyais ne plus pouvoir guérir. On m'a conseillé de prendre vos pilules. J'ai suivi ce conseil et, à la première boîte, je me suis sentie si bien soulagée que j'ai entrevu la guérison possible. Je me suis bien gardée d'interrompre un traitement si favorable. Maintenant, je me sens forte, j'ai retrouvé un bon appétit, de bonnes digestions, en un mot une bonne santé. Vos pilules valent de l'or ».

Oui, nos Pilules Pink valent de l'or pour les malades, aussi leur répétons-nous ici que s'ils veulent guérir, il faut qu'ils prennent les véritables Pilules Pink et non pas des pilules quelconques qu'on leur aura annoncées tout aussi bonnes. Si l'on vous propose quelque chose de tout aussi bon que les Pilules Pink, refusez et écrivez à notre dépôt : Pharmacie Gablin, 23, rue Ballu, Paris. On vous enverra les vraies Pilules Pink franco contre mandat de 3 fr. 50 pour une boîte, 17 fr. 50 les 6 boîtes.

0191

RÉCLAMEZ A VOTRE ÉPICIER, LES CAFÉS WATERLOT-GHESQUIÈRES PUR HAITI, en paquets de 250 gr.

06-1

Par les TEMPS FROIDS ET HUMIDES adoptez comme apéritif le BANYULS-TRILLES QUINQUINA et vous en ressentirez vite les effets toniques et bienfaisants

C'EST L'APÉRITIF D'HIVER par excellence

recommandé par le Corps Médical aux Hommes, Dames et Enfants

DEMANDER « UN TRILLES » et exigez l'étiquette BANYULS-TRILLES sur la bouteille avec le mot QUINQUINA

0000

BIBLIOGRAPHIE

Correspondance de Louis Veuillot. Tome VIII. Un vol. in-8. Prix, 5 fr. (P. Lethielleux, éditeur, 22, rue Cassette, Paris (6e).

De toutes parts, on attendait impatiemment la suite de la « Correspondance de Louis Veuillot », une des plus extraordinaires, a écrit Jules Lemaître, qu'ait laissées un homme de lettres et, assurément, l'un des chefs d'œuvre de la littérature française et de la pensée chrétienne au XIXe siècle.

Il y a déjà vingt ans qu'Eugène Veuillot en avait interrompu la publication se réservant de la reprendre après avoir achevé la « Vie » de son frère.

Cette « Vie », qu'il ne put terminer, est maintenant complète : le quatrième et dernier volume, écrit par M. François Veuillot, est sous presse. « La « Correspondance » reprend son cours.

Tous les admirateurs de Louis Veuillot, toutes les intelligences curieuses de sentiments élevés, de style pur et d'esprit français, voudront lire ce huitième volume.

Grâce aux trouvailles nombreuses opérées depuis vingt ans, il remonte en arrière dans la vie du grand écrivain catholique. Il le prend au sortir de l'adolescence, en 1831, et l'accompagne jusqu'en 1848. Le jeune homme encore indifférent, mais déjà travaillé d'aspirations vers la foi, le converti, l'apôtre et le batailleur revivent à tout entier. On goûtera particulièrement les lettres adressées par Louis Veuillot, avant sa conversion, à l'ami chrétien qui devait l'amener à l'Eglise, et sa volumineuse, spirituelle et très intime correspondance avec le baron de Dumast, le chef des catholiques de Nancy sous la monarchie de Juillet. Le jeune rédacteur de l'« Univers » y révèle avec toute son âme.

EN VENTE à la Librairie de la Croix du Nord, rue des Sept-Agaches, Lille

In-12 écu, 2 francs. — (P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris-6e).

Journal des Sciences Médicales de Lille, revue hebdomadaire publiée par un groupe de professeurs de la Faculté libre de Médecine et de Pharmacie. — 56, rue du Port. — Abonnement : France, 10 fr. ; Etranger, Union postale, 12 fr.

Sommaire du 27 décembre 1913 : Hernie directe, par le Dr Jean Villette (de Dunkerque). — Ablation d'un volumineux kyste dermoïde de l'ovaire avec prolongement pelvien chez une jeune fille. Guérison par M. le Dr Lancial, d'Arras). — Id. par M. le Dr Lancial, d'Arras). — Revue médicale : Modifications nouvelles dans le traitement des hémoptysies tuberculeuses (suite). — Bulletin hebdomadaire du Bureau d'hygiène. — Table des matières.

RHUM St-JAMES

D'après la loi et la jurisprudence, seul le Rhum St-James peut être vendu en bouteille carrée.

St-James, célèbre par ses grands crus de rhums, l'est aussi par ses sites merveilleux, la variété de ses beautés agrestes et la richesse de sa végétation.

C'est dans les vallées, c'est sur les montagnes de St-James que mûrissent au chaud soleil des Antilles, les jus savoureux et fins dont les Rhummeries de St-James tirent le rhum fameux de ce nom.

Avec l'étendue et la richesse de ses plantations, avec ses grandes et belles Rhummeries de Trouvaillant, de Deguerre-Beausejour, de la Rivière-Blanche et des Grands Mornes de l'Acajou, St-James possède les exploitations rhummières les plus considérables de toutes les Antilles.

0281

IMPRIMERIE de la « Croix du Nord »

SE CHARGE de l'exécution rapide et soignée des Têtes de Lettres, Factures, Mémorandums, Lettres mortuaires, Cartes de visite

PHOSCAO

(Ancien PHOSPHO-CACAO)

Le plus exquis des déjeuners
Le plus puissant des reconstituants

ALIMENT IDÉAL

des Anémiés, des Convalescents, des Surmenés, des Vieillards et de tous ceux qui souffrent de l'estomac

ENVOI GRATUIT D'UNE BOITE D'ESSAI

Administration 9, Rue Frederic Bastiat, PARIS

0195

0210

niers, dans des tas de bois, de paille ou de grain.

Les gardes remplacèrent leurs képis par des casquettes.

Et ils attendirent qu'on les appelât pour le cas où on commencerait une campagne de Francs-Tireurs ou comme instructeurs dans une place forte.

Buisson regrettait que ses chefs ne lui fissent pas signe et il ne pouvait que ronger son frein.

Mais ce qui ne lui était pas permis de faire par lui-même, il fut enchanté d'en charger secrètement un autre et finit par considérer la présence du « Coq Gris » sous son toit comme providentielle.

Personne ne devait se douter que leurs rapports furtifs allaient se continuer en patriotique accord : personne, pas même les gardes. Car les gardes avaient des femmes qui pouvaient bavarder : personne, car la peur rend lâche. Tarrant achève ce qu'il commença la veille, et en temps de guerre on trouve toujours des traîtres.

Donc, après que Laurence eut régalé pour longtemps la source du lard, de légumes bien assaisonnés, le braconnier après que le brigadier lui eût offert un verre du kirsch de la dernière bouteille qui ne fut point cachée afin de trinquer et qu'il lui eût glissé quelques sous, prit avec lui des rendez-vous fixés comme époques sur des points déterminés. Buisson congédia « Le Coq Gris » d'un ton assez dur devant ses gardes et leurs femmes, occupées à jeter bas les fruits restés dans les arbres, afin de donner le change sur leurs intentions réciproques.

— Maintenant, mon garçon, lui dit-il, joue des jambes... On te pardonne ton passé et je crois à ta bonne volonté, ne nous force donc pas à jamais te repincer en contravention... Tu es plus robuste, à toi tout seul, et plus adroit que dix grinpelets de Saint-Léonard, tu seras une fameuse recrue pour le régiment qui te recueillera... Tu sais t'orienter, gagne le midi sans quitter les forêts, tu en as pendant quarante lieues d'un seul bloc dans cette direction... Bonne chance et bon voyage ; j'ai dans l'idée que tu ramasseras, avec quelques gorieuses blessures, du pain pour tes vieux jours... »

Le brigadier avait à peine terminé sa harangue, que déjà « Le Coq Gris » s'enfonçait dans les taillis vers le sud, avec son sac d'habits sur le dos.

Il alla ainsi pendant une heure.

Puis il fit un crochet et se mit à la vitesse des jours de bataille, courant vers sa retraite mystérieuse du Vaucelair.

Buisson connaissait trop son homme pour craindre que jamais Prussien, le rencontrât ou le saisît désormais Prussien ou autres.

Le vagabond tenait à se recueillir et à s'apprêter, dans sa forteresse, avant d'entrer en campagne contre les Allemands.

Il arriva dans sa tanière pendant la nuit.

Et après s'être débarrassé de son paquet et avoir allumé son lumignon, il déposa précieusement dans une boîte de fer blanc, et après l'avoir baisé, un mince objet enveloppé de papier et qu'il avait tiré de la poche intérieure de son gilet.

C'était un cadeau de Laurence, une des douze épreuves photographiques qu'elle avait fait tirer à son dernier voyage à Saint-Léonard.

« Le Coq Gris » avait paru si extasié en apercevant ce portrait accroché à la cheminée du chalet, que la jeune fille n'avait pu résister à l'envie de lui en offrir un pareil.

Médiocre valeur pour elle, sans peu compromettant étant donné l'isolement du donataire et trésor, relique pour le misérable.

Deux jours plus tard « Le Coq Gris » était à dix lieues à l'est de Saint-Léonard et de la Maison-Forestière en pays absolument boisé, sans villages ni chalets, et que traversait cependant une route.

Route déclassée, il est vrai, mais que les gens du pays prenaient quelquefois, dans la belle saison, parce qu'elle abrégeait la distance entre Saint-Léonard et un chef-lieu de canton nommé Morimont.

Le plan du braconnier, pour être très simple n'en était pas moins excessivement habile.

En s'éloignant de Saint-Léonard et de la forêt de « l'Etoile » il avait voulu non seulement détourner l'ennemi de cette région mais encore rendre impossible toute supposition de complicité entre